

# DICRIM



## CHALEZEULE



DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL DES RISQUES MAJEURS



Lieu dit : L'Abreuvoir – Inondation de février 1990

**PREVENIR POUR MIEUX REAGIR**

EDITION 2015

Madame, Monsieur,

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs, (DICRIM) établi par le Maire, est destiné à **informer la population** sur les risques naturels et technologiques affectant le territoire communal, ainsi que sur les **consignes de sécurité** devant être mises en œuvre en cas de réalisation du risque.

Le risque majeur est la possibilité d'un événement d'origine naturelle ou humaine, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants, et dépasser la capacité de réaction de la société.

La sécurité des habitants de la commune est donc l'une des préoccupations principales de la municipalité.

A cette fin et conformément à la réglementation en vigueur, le présent document vous informe des risques majeurs identifiés et cartographiés à ce jour sur la commune, ainsi que des consignes de sécurité à connaître en cas d'évènement.

Il mentionne également les actions à mener afin de réduire au mieux les conséquences de ces risques.

Le DICRIM, accompagné du PCS dans la deuxième partie du classeur (Plan Communal de Sauvegarde) permet à la collectivité d'organiser l'assistance à la population en cas de sinistre.

Dans la gestion de crise, notre objectif se définit en trois parties :

1. Informer pour mieux appréhender l'évènement
2. Sauvegarder les personnes et les biens
3. Protéger l'environnement

Je vous souhaite une bonne lecture attentive de ce document, et de son application en cas de besoin.

Le Maire de CHALEZEULE  
Christian MAGNIN-FEYSOT

CHALEZEULE le : 18 décembre 2015

## **LES RISQUES MAJEURS DE LA COMMUNE**

1. **INONDATION** (pages 5 ...7)
2. **EBOULEMENT, EFFONDREMENT, RETRAIT ET GONFLEMENT DES ARGILES** (pages 8 ...10)
3. **GLISSEMENT DE TERRAIN** (pages 11 et 12)
4. **RISQUE SISMIQUE** (pages 13 et 14)
5. **TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES PAR VOIE FERREE** (pages 15...17)
6. **RISQUES NUCLEAIRES et SANITAIRES** (pages 18 ...20)
7. **RISQUES METEOROLOGIQUES** (pages 20 et 21)



## L'ALERTE

En cas d'évènements graves, l'alerte est de la responsabilité de l'Etat et des Maires  
Les moyens d'Alerte de la commune sont :

- L'appel téléphonique et les mails personnels
- La visite à domicile (équipes désignées par zone : voir PCS pages 47 et 48)
- Les affichages sur les 12 panneaux communaux
- Les médias (France-Bleu 102.8)



## LES N° UTILES

- SAPEURS POMPIERS : 18
- SAMU : 15
- GENDARMERIE : 17
- SECOURS : 112
- MAIRIE : 03 81 61 04 63

## QUE DIRE AU TELEPHONE ?

1. Adresse précise du lieu du sinistre
2. Circonstances (ce qui est arrivé)
3. Ce que vous constatez
4. Nombre et état des victimes (si possible)
5. Dangers supplémentaires éventuels
6. Votre N° de téléphone

**L'efficacité des secours dépend des informations données**

## LES EQUIPEMENTS MINIMUM A SE PROCURER DANS TOUS LES CAS, ET A CONSERVER A SON DOMICILE

- Radio portable et lampe de poche (avec piles)
- Eau potable
- Papiers personnels
- Médicaments vitaux
- Couvertures

# 1 - INONDATION



Lieu : l'Abreuvoir

Inondation de février 1990  
niveau d'eau = 90 cm au-dessus  
du niveau de la route

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone avec des hauteurs, vitesses, et durées variables. Elle est due à une augmentation du débit d'un cours d'eau provoquée par des précipitations importantes et durables ou par la rupture d'une retenue d'eau.

Elle peut se traduire par un débordement de cours d'eau, une remontée de la nappe phréatique, ou une stagnation des eaux pluviales.

**Les aléas:** Les crues exceptionnelles du Doubs se caractérisent par une montée des eaux relativement lente, qui se produit après des pluies longues et répétées de plusieurs jours, suivies de la fonte des neiges en périodes hivernales. Ces crues ont une durée moyenne de 2 à 4 jours.

La photo de couverture, crue de février 1990, au lieu dit « l'Abreuvoir » indique le niveau d'eau important dans le village.

**Les enjeux :** La vulnérabilité de la population est provoquée par sa présence en zone inondable.

Dans le PCS, pages 13, 30 et 31 les établissements recevant du public (camping, piscine) y sont répertoriés, également le nom et l'endroit des personnes concernées par les inondations, ou coupées de tout accès en véhicule (chemin de Rebondaine et chemin des Prés de Vaux) La station d'épuration est également concernée.

**Dégâts en milieux naturels:** Sont dus à l'érosion et dépôts de matériaux, au déplacement du lit ordinaire, etc...Un risque de pollution est donc à envisager.

**Mémoire :** inondation de 1910 : voir photo du PCS - page 89, inondation de février 1990, photo ci-dessus, Inondation et coulée de boue : mai 1983, février 1990, février 1999, décembre 1999. (Référence des JO, PCS - page 88 du PCS)

Les mesures de Prévention: S'informer sur : [www.vigicrues.gouv.fr](http://www.vigicrues.gouv.fr)

### La carte de vigilance du service de prévention des crues :

L'information de vigilance crue consiste à qualifier le niveau de vigilance requis compte tenu de l'évolution de la situation pour les 24h à venir.

Les niveaux de danger potentiel des cours d'eau sont représentés par 4 couleurs de vigilance :

Couleurs	Nature de vigilance	Caractéristiques
Vert	Pas de vigilance particulière	Situation normale
Jaune	Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.	Débordements localisés, coupures ponctuelles de routes, maisons isolées touchées, perturbations des activités liées au cours d'eau.
Orange	Risque de crue génératrice de débordements importants, susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.	Débordements généralisés, circulation fortement perturbée, évacuation.
Rouge	Risque de crue majeure, menace directe de la sécurité des personnes et des biens.	Crue rare et catastrophique.

**PPRI : Le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (Doubs central)** est approuvé par arrêté préfectoral le 28 mars 2008. Il couvre 55 communes le long du Doubs (de Lougres et Colombier-Fontaine à l'amont, à Saint-Vit à l'aval).

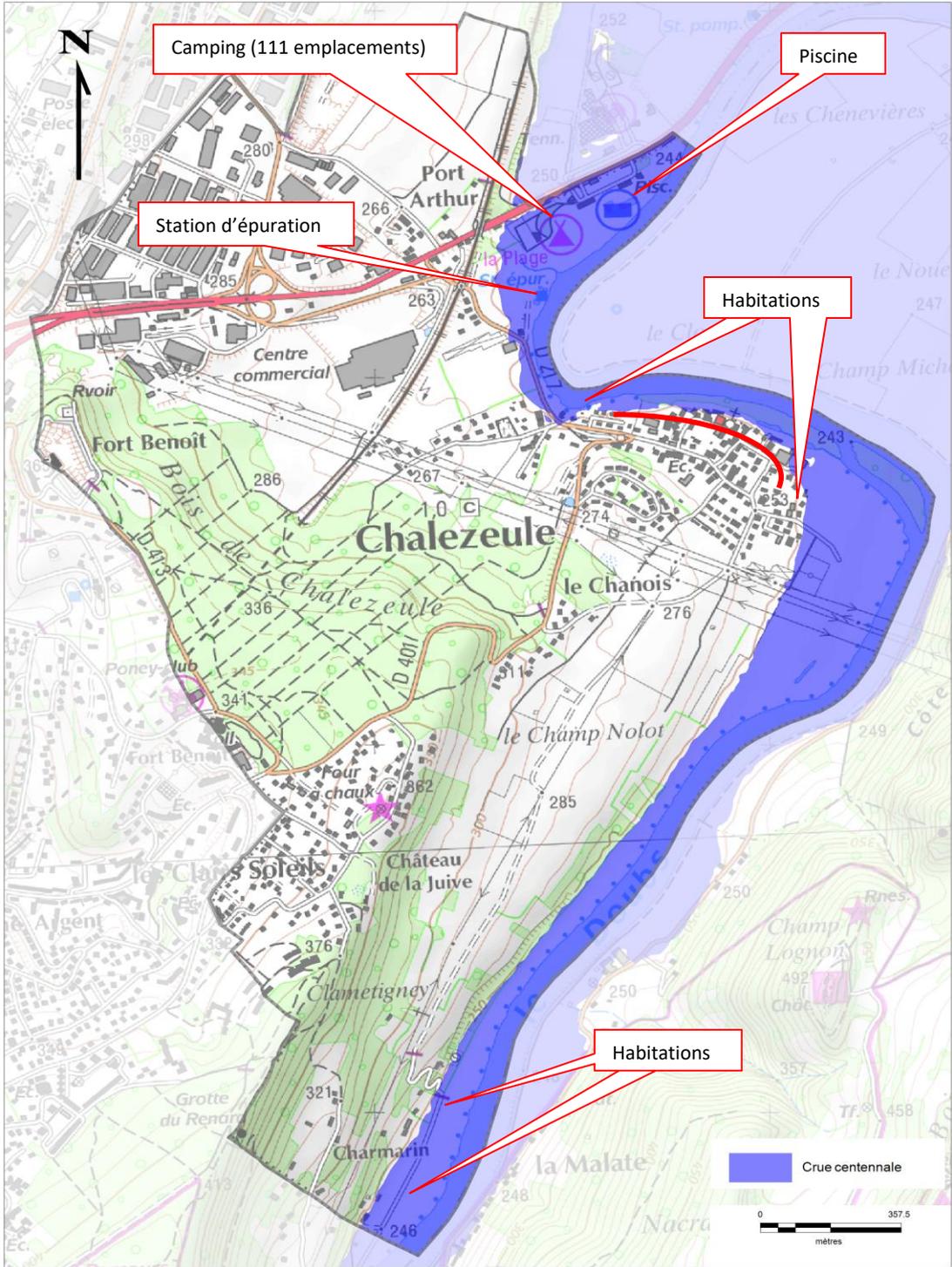
Un PPRI est destiné à contrôler et réglementer le développement de l'urbanisation en zone inondable et à préserver les champs d'expansion des crues, pour une crue centennale de référence, afin de ne pas créer de nouvelles situations à risques pour les personnes et les biens.

Site : [Plus d'informations sur le site de la DDT du Doubs](#)

## LES BONS REFLEXES EN CAS D'INONDATION

- Laisser les portes ouvertes pour l'accès aux secours
- Couper le gaz et l'électricité
- Monter dans les étages
- Ecouter la radio
- Ne pas téléphoner (libérer les lignes pour les secours)
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école
- Penser à ses voisins, également aux animaux domestiques.

Commune de CHALEZEULE	<b>DICRIM</b>	
	<b>Localisation des zones inondables</b>	



## 2 – EBOULEMENTS, EFFONDREMENTS, RETRAIT ET GONFLEMENT DES ARGILES.

**Les mouvements de terrain** sont des phénomènes naturels d'origine très diverses.

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux du sol et du sous-sol, d'origines naturelles concernant la commune. Les victimes sont fort heureusement peu nombreuses. Les bâtiments, s'ils peuvent résister à de petits déplacements de quelques centimètres seulement, subissent des fissures qui n'ont pas engendré à ce jour des dégâts importants dans la commune

**Retrait et gonflement des argiles :**

Les risques climatiques inhérents aux éléments tels que le vent, la température et les précipitations dont les principales conséquences non météorologiques, sont des mouvements de terrain.

Le risque ou "aléa" de retrait-gonflement des argiles appartient à cette dernière catégorie.

Les sols argileux possèdent la curieuse propriété de voir leur consistance se modifier en fonction de leur teneur en eau. Ainsi, en contexte humide, les sols argileux se présentent comme souples et malléables, tandis que ce même sol desséché sera dur et cassant. Des variations de volumes plus ou moins conséquentes en fonction de la structure du sol et des minéraux en présence, accompagnent ces modifications de consistance.

Ainsi, lorsque la teneur en eau augmente dans un sol argileux, on assiste à une augmentation du volume de ce sol - on parle alors de "gonflement des argiles". Un déficit en eau provoquera un phénomène inverse de rétractation ou "retrait des argiles".

**Mémoire :** Fissures de l'habitation située au 10 chemin de la Tuilerie (dossier en mairie)

### QUELQUES PRECAUTIONS A PRENDRE

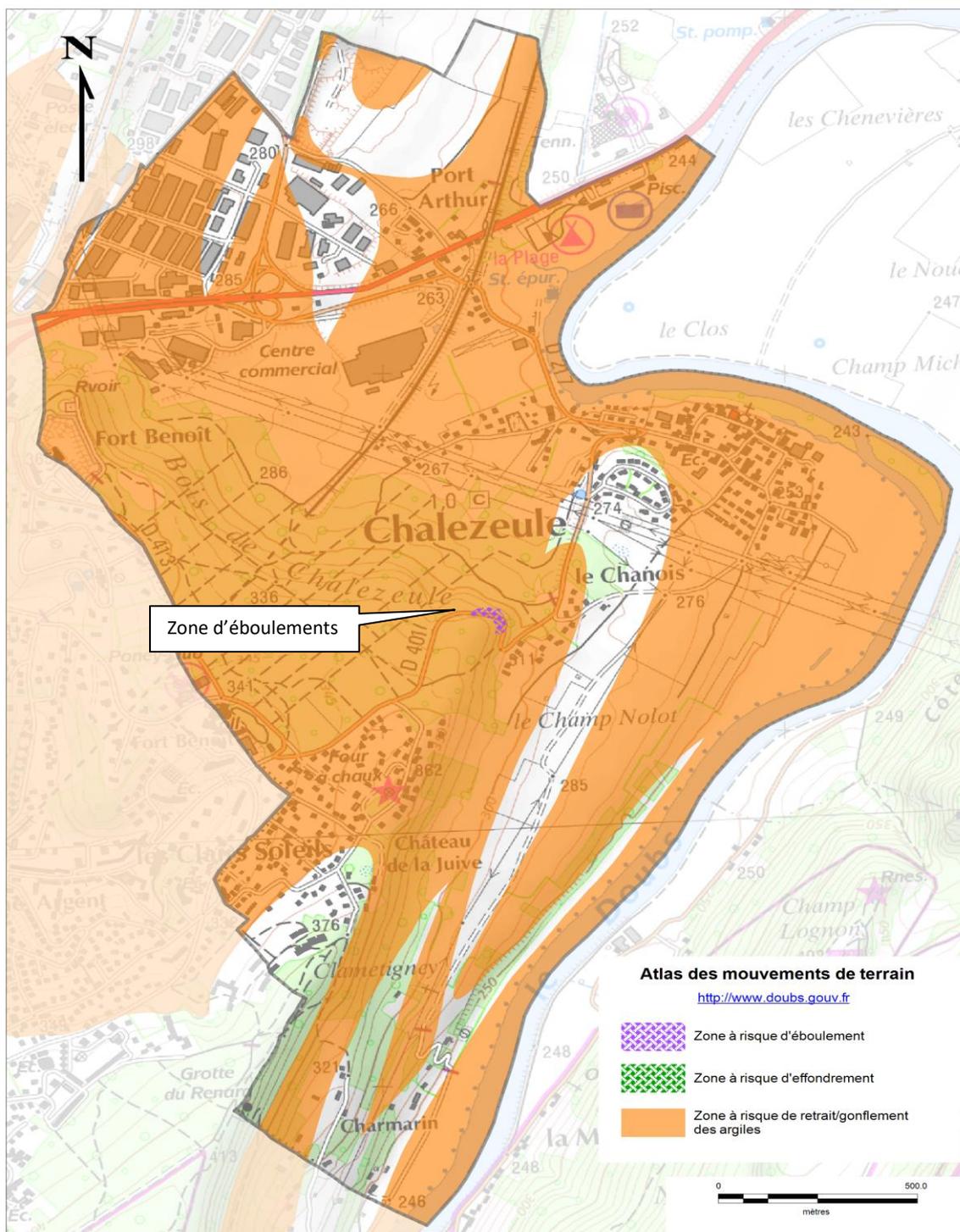
**En cas de doute, il est conseillé de faire procéder par un bureau d'études spécialisées, à une reconnaissance du sol avant une construction. Elle permet de déterminer les mesures à prendre pour réaliser en toute sécurité, le projet, en tenant compte de cet aléa.**

### MAIS AUSSI :

- Adapter les fondations
- Eloigner les plantations d'arbres de l'habitation, également les eaux de ruissellement.
- Observer les fissures en façades souvent obliques en passant par les points faibles
- Contrôler visuellement les tassements de terrain
- Prévenir la mairie de toute anomalie constatée

Zone orange : le retrait et le gonflement des argiles possibles sur la commune

Zone en violet : Eboulements dans le virage du Bois Nord (photo page suivante)



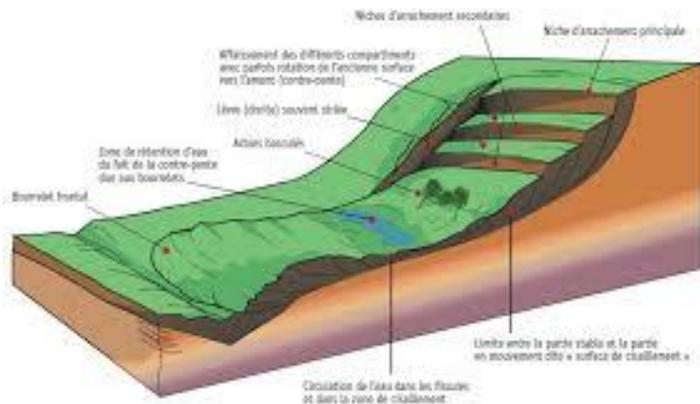
## Virage du Bois Nord



Zone d'éboulements (Date des clichés : le 10 décembre 2015)



## 3 - GLISSEMENT DE TERRAIN



Un **glissement de terrain** est un phénomène géologique où une masse de terre descend sur une pente, autrement dit un plan de glissement plus ou moins continu, plus ou moins plan ou incurvé. Après la mise en mouvement la masse conserve globalement sa consistance et sa physionomie. Elle est donc toujours reconnaissable, ce qui permet de différencier les glissements de terrain des coulées de boue qui n'ont pas de forme propre.

Les glissements de terrain des formations marneuses et argileuses se caractérisent par des loupes superficielles de glissement (appelées aussi loupes de solifluxion ou d'arrachement), sortes de demi-sphères biconvexes avec des structures d'arrachement et de rupture en tête (partie haute de la loupe dégagant parfois une couronne et une niche d'arrachement et de grosses déformations de la surface en pied et en front de glissement (partie basse de la loupe).

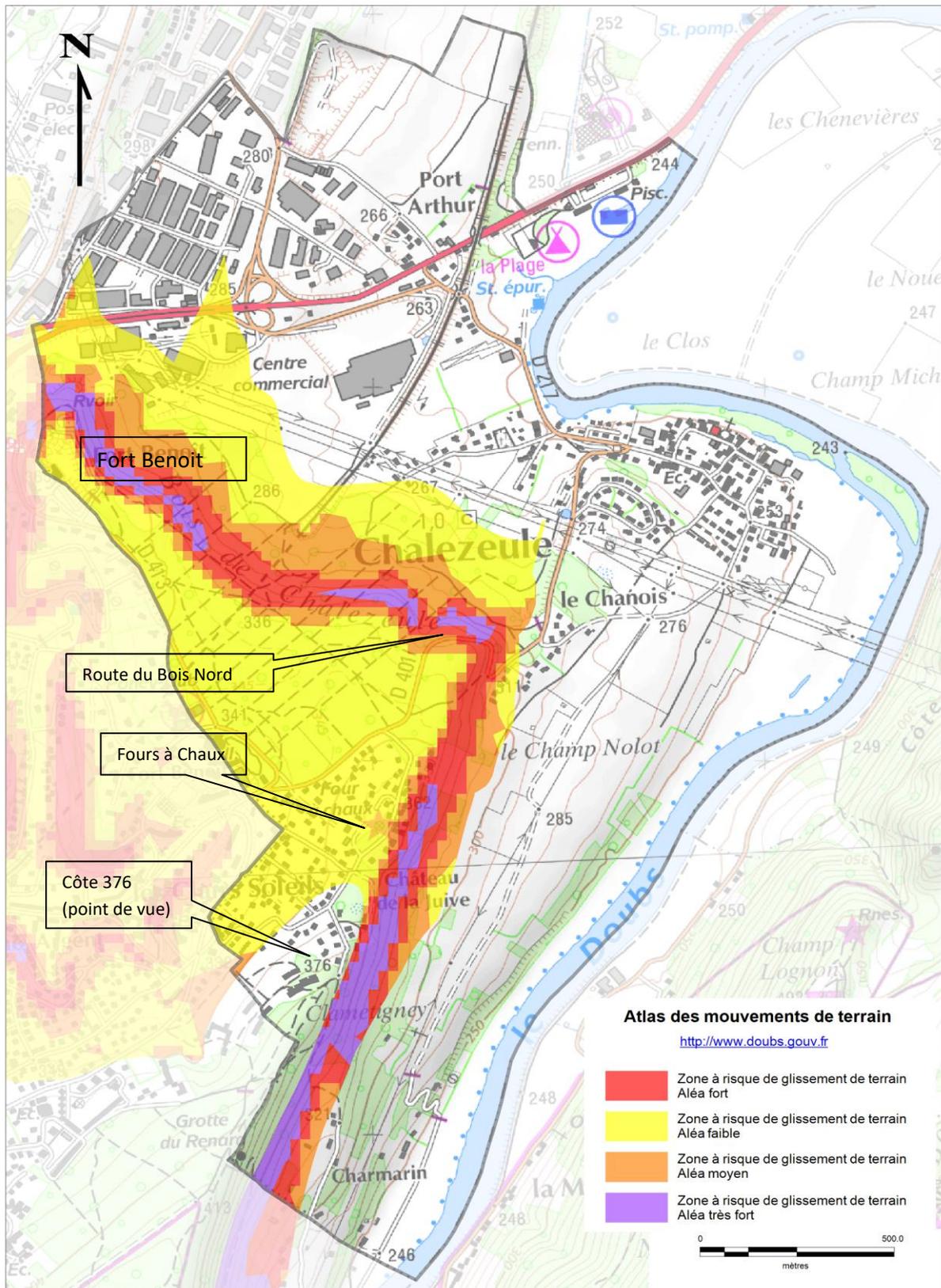
**Zones concernées avec aléas très forts : (en violet sur la carte page suivante)**

**Le bois de CHALEZEULE, les alentours du fort Benoit, les pentes abruptes en contrebas des Fours à Chaux, du château de la Juive, et de la côte 376.**

**Vous constatez un glissement de terrain !**

- 1. Eloignez-vous de l'endroit**
- 2. Informez immédiatement la mairie**
- 3. Si vous détectez des signes précurseurs, (poteaux penchés, affaissements, informez également la mairie.**

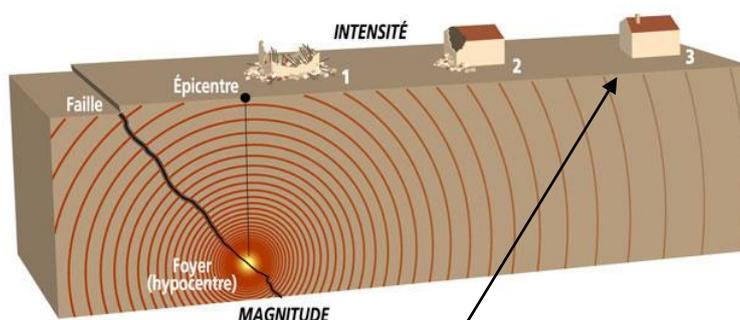
	<b>DICRIM</b>	
	<b>ZONES GLISSEMENT DE TERRAIN</b>	



## 4 – RISQUE SISMIQUE



Le séisme, ou tremblement de terre, se traduit en surface par des tremblements au sol. Il provient de la fracturation des roches en profondeur qui est due à une accumulation d'énergie qui se libère, en créant des failles, au moment où le seuil de rupture mécanique des roches est atteint.



L'importance d'un séisme se caractérise par 2 paramètres : sa **magnitude et son intensité**

Depuis le 22 octobre 2010, la France dispose d'un nouveau zonage sismique, divisant le territoire national en cinq zones de sismicité croissante en fonction de la probabilité d'occurrence des séismes. [Voir carte page suivante.](#)

La commune de CHALEZEULE est classée en zone de sismicité **niveau 3** (moyen) où les règles de construction parasismique sont applicables aux nouveaux bâtiments et bâtiments anciens, dans des conditions particulières (arrêté du 22 octobre 2010)

### LES BONS REFLEXES PENDANT UNE FORTE SECOUSSE



- Couper le gaz et l'électricité
- Ecouter la radio (France bleu : 102.8)
- Se protéger, et s'éloigner des bâtiments lorsque l'on est à l'extérieur.

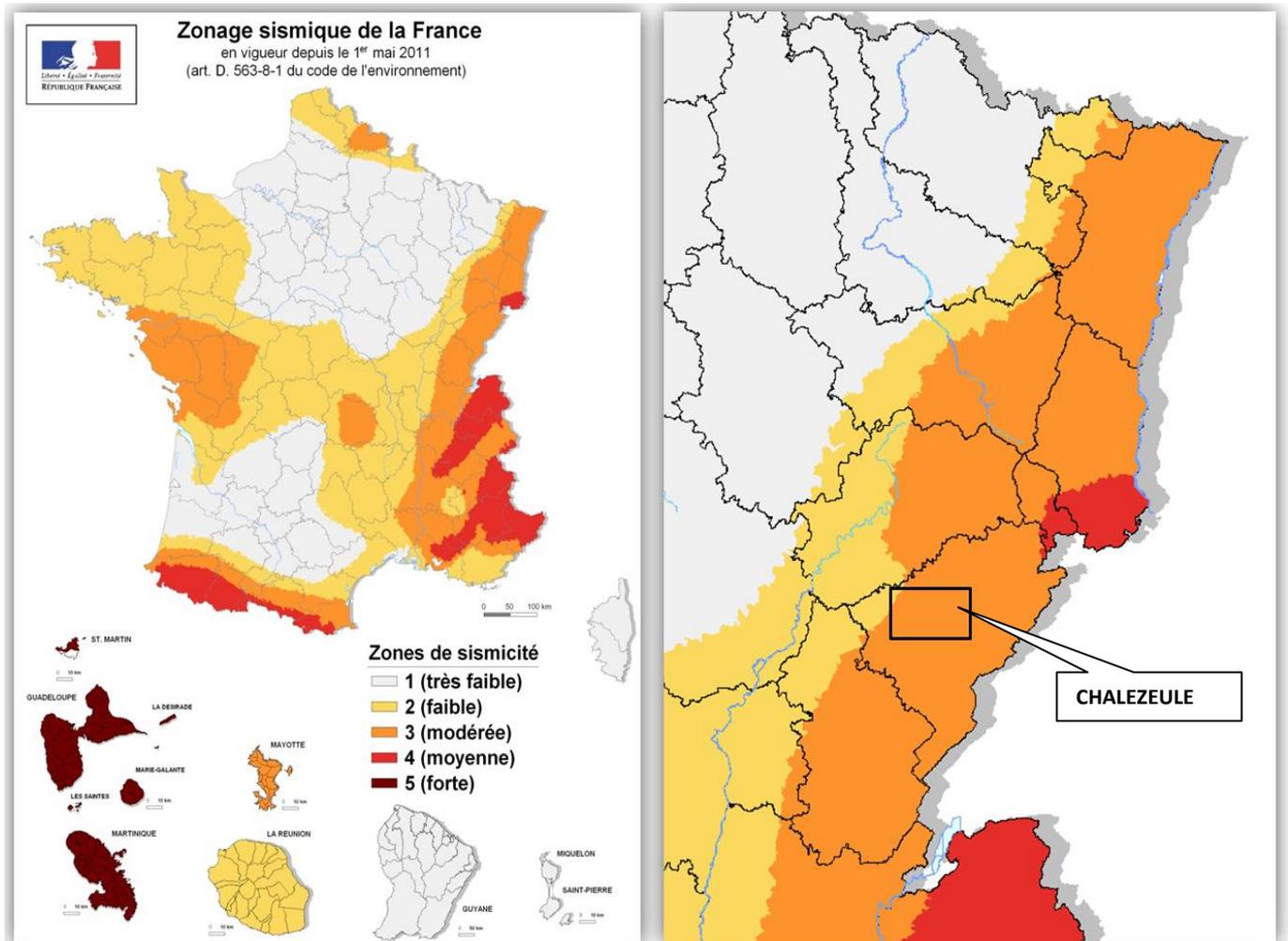
### LES BONS REFLEXES APRES LA SECOUSSE

- Sortir des bâtiments
- Ne pas téléphoner (libérer les lignes (03) pour les secours)
- Ne pas rester sous les fils électriques
- Ne pas fumer
- Ne pas prendre sa voiture et ne pas aller chercher les enfants à l'école



Commune de CHALEZEULE	<b>DICRIM</b>	
	<b>Localisation: Risques sismiques</b>	

**CHALEZEULE : situé en zone modérée niveau 3 (orange)**





Le risque (TDM) Transport de **Matières Dangereuses** est consécutif à un accident se produisant lors du transport par voies routière, ferroviaire ou fluviale.

**Les enjeux** : 16% du tonnage transporté par voie ferrée traversant notre village comporte des matières dangereuses.

## LES BONS REFLEXES EN CAS D'ACCIDENT

1. **Premier témoin : Appeler le N°18 (pompiers)**
2. **Si possible, indiquer les modèles de pictogrammes inscrits sur les containers. (page suivante)**



3. **Fuir la zone de danger**
4. **Respecter les consignes des autorités**
5. **Rentrer rapidement dans le bâtiment le plus proche**
6. **Habitations proches : Calfeutrer portes et fenêtres**
7. **Ne pas fumer, ni flamme ni étincelle**
8. **Ne pas aller chercher les enfants à l'école pour ne pas les exposer.**

**La prévention** : En cas d'accident, il est indispensable pour les services de secours de connaître au plus vite la nature des produits transportés. La signalisation permet d'identifier les marchandises à distance, sans devoir s'exposer de façon inconsidérée aux risques correspondants

Afin de prévenir des catastrophes liées à une mauvaise manipulation et gestion de **matières dangereuses**, des **étiquettes de transport** ont été créées selon un système harmonisé et épuré afin de favoriser la compréhension des risques encourus et la prise de mesures nécessaires.

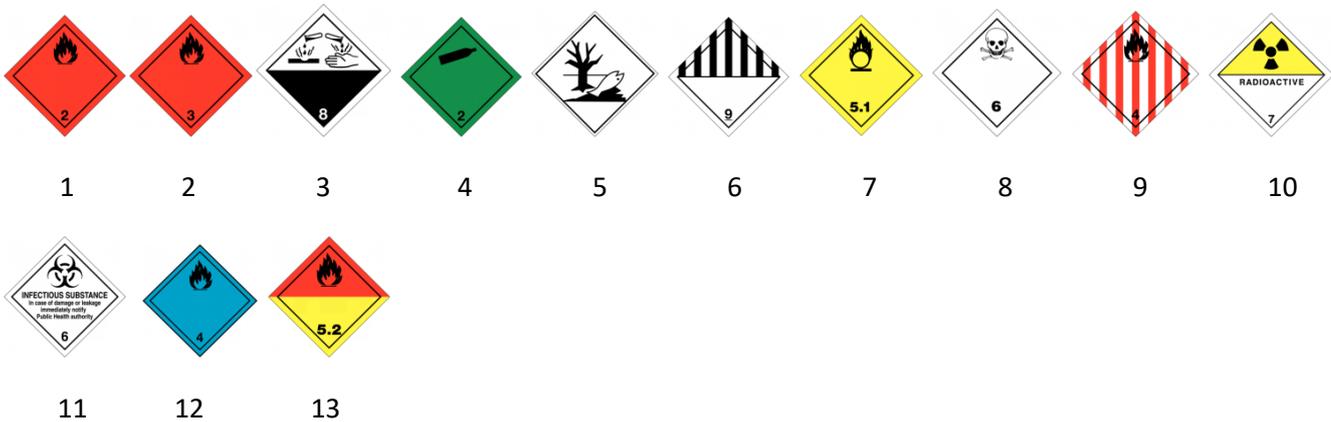


N° d'identification du danger

N° d'identification de la matière transportée

### Exemple de plaque indiquant le transport de produits dangereux

**Pictogrammes** : Il est important et obligatoire d'apposer ce type d'étiquettes sur le véhicule et les containers transportant ce type de marchandises afin de minimiser les risques et les mauvais gestes pouvant avoir des **conséquences terribles** et pérennes pour **l'environnement** ainsi que pour le personnel.



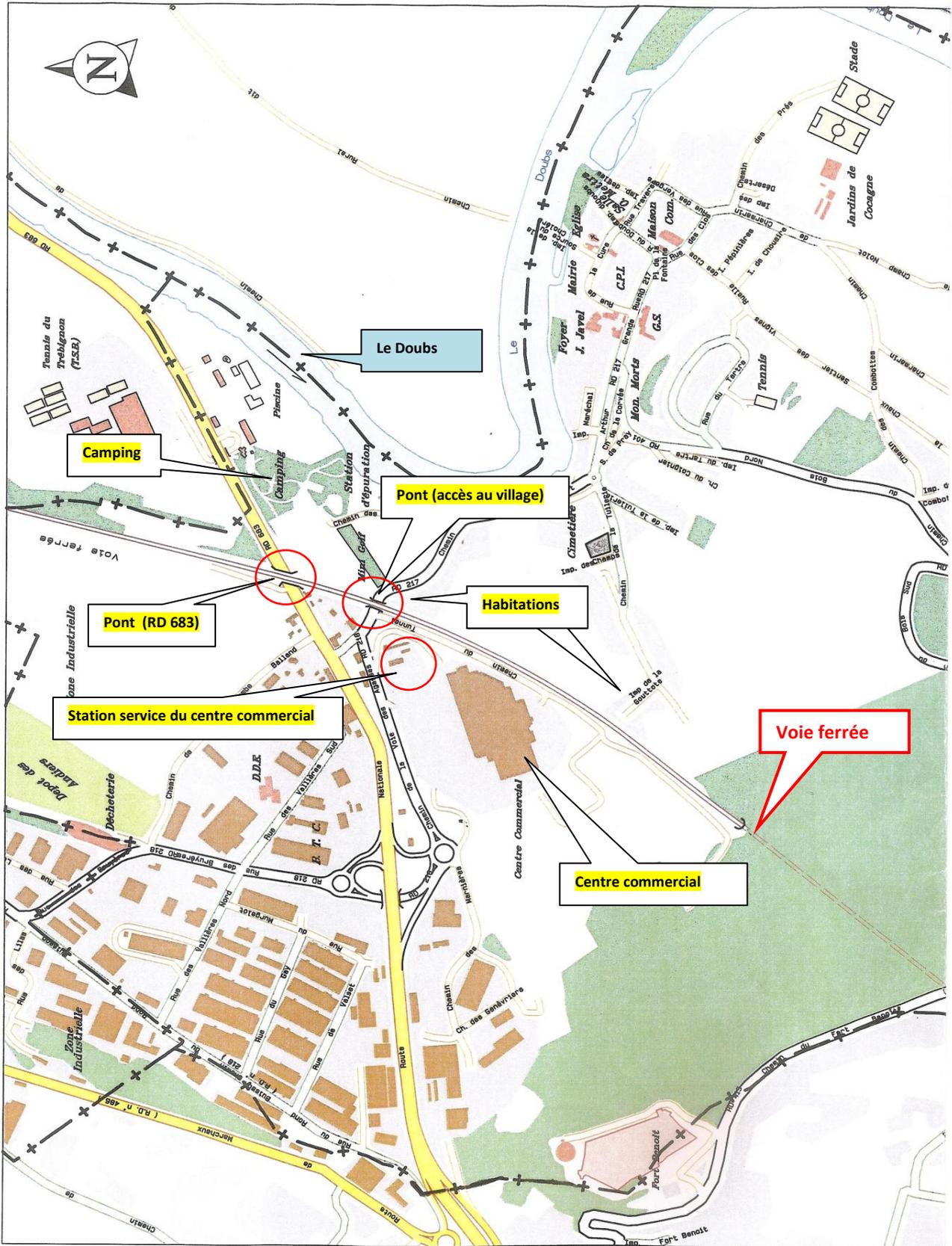
### LEGENDE

- N° 1 : Gaz inflammables (N°2 dans le sigle)
- N° 2 : Liquides inflammables (N°3 dans le sigle)
- N° 3 : Matières corrosives
- N° 4 : Gaz inflammables non toxiques
- N° 5 : Produits dangereux pour l'environnement
- N° 6 : Matières et objets dangereux
- N° 7 : Matières comburantes (1)
- N° 8 : Matières toxiques
- N° 9 : Solides inflammables
- N°10 : Matières radioactives
- N°11 : Matières infectieuses
- N°12 : Dégage du gaz inflammable au contact de l'eau
- N°13 : Peroxydes organiques (2)

**(1)** Les matières comburantes sont des liquides ou des solides qui libèrent facilement de l'oxygène ou d'autres substances comburantes (par exemple du brome, du chlore ou du fluor). Elles comprennent aussi les matières qui réagissent chimiquement avec des matières combustibles et les oxydent, c'est-à-dire que de l'oxygène se combine chimiquement avec une autre substance d'une façon qui augmente les risques d'incendie ou d'explosion. Cette réaction peut être spontanée à la température ambiante ou nécessiter un faible apport de chaleur. Les matières comburantes liquides et solides peuvent constituer de graves dangers d'incendie et d'explosion.

**(2)** Le principal danger lié aux peroxydes organiques est le risque d'incendie et d'explosion. Ils peuvent également être toxiques ou corrosifs; selon leurs caractéristiques, la voie d'exposition (inhalation, contact avec les yeux ou la peau, ou ingestion) et la dose ou la durée de l'exposition, ils peuvent être nocifs pour l'organisme. De plus, les peroxydes organiques corrosifs peuvent également attaquer et détruire des métaux. C'est le double oxygène du groupe « peroxy » qui rend les peroxydes organiques à la fois si utiles et dangereux, car il s'agit d'un groupe chimiquement instable qui peut se décomposer facilement en dégageant de la chaleur à une vitesse qui augmente proportionnellement à la température croissante. Un grand nombre de peroxydes organiques libèrent des vapeurs inflammables lorsqu'ils se décomposent, et ces vapeurs peuvent s'enflammer facilement.

**Plan du village avec zones sensibles situées à proximité de la voie ferrée**



## 6 - RISQUES NUCLEAIRES ET SANITAIRES



© INRS

Virus H1N1, syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS) coupure d'alimentation d'eau potable, risque nucléaire... **Les risques sanitaires** qui autrefois gardaient une dimension locale deviennent aujourd'hui très vite internationaux. C'est pourquoi les pouvoirs publics tendent dorénavant à prendre en charge très en amont la gestion des problèmes sanitaires et/ou infectieux. La vigilance permet de détecter le plus tôt possible les épidémies avant qu'elles ne frappent une partie trop importante de la population.

Un événement de cet ordre peut nécessiter la mise en place de mesures, comme le confinement de la population, le bouclage de la zone et/ou des dispositifs de distribution d'anti dotes (pastilles d'iode) ou d'eau potable.

**En cas d'incident nucléaire, les pastilles d'iode seront distribuées à la « Maison Commune » ou à demeure, suivant les besoins et demandes. (Voir le PCS, page 35)**



## ET QUELQUES GESTES SIMPLES POUR LIMITER LES RISQUES DE TRANSMISSION

Les risques sanitaires et infectieux peuvent prendre des formes très diverses, aussi, il est difficile de définir une seule et même ligne de conduite. Dans tous les cas il convient de :

**Se laver les mains plusieurs fois par jour**



**Se faire vacciner contre la grippe**



**Contactez rapidement votre médecin en cas de symptômes grippaux**



**Respecter les consignes des autorités !**



**Ecouter la radio en cas d'urgence.**



**S'informer sur : [WWW.pandemie-grippale.gouv.fr](http://WWW.pandemie-grippale.gouv.fr)**

## 7 – RISQUES METEOROLOGIQUES

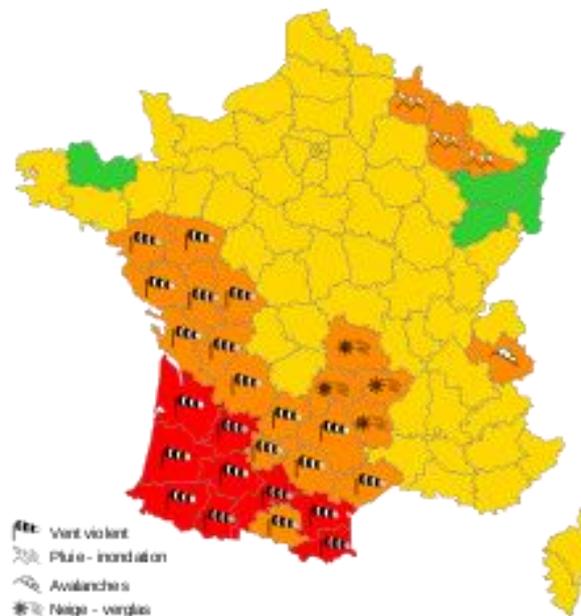
La vigilance météorologique est conçue pour informer la population et les pouvoirs publics en cas de phénomènes météorologiques dangereux. Elle vise à attirer l'attention de tous sur les dangers potentiels d'une situation météorologique et à faire connaître les précautions pour se protéger.

La commune est concernée par l'ensemble de signaux météorologiques suivants : Canicule, neige et verglas, orages, vents violents et tempêtes, grand froid.

Ces risques font l'objet d'une procédure de vigilance et d'alerte météorologique

La vigilance météorologique est composée d'une carte métropolitaine actualisée au moins deux fois par jour à 6h et 16h. Elle signale si un danger menace un ou plusieurs départements dans les 24 heures.

Chaque département est colorié en vert, jaune, orange ou rouge selon la situation météorologique et le niveau de vigilance nécessaire. Si un changement notable intervient, la carte peut être actualisée à tout moment.



Pas de vigilance particulière



Soyez attentifs ; phénomènes occasionnellement dangereux

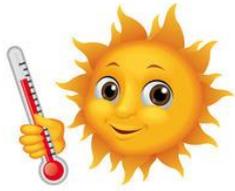


Soyez très vigilants : Phénomènes dangereux prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution et suivez les conseils des autorités.



Vigilance absolue, danger : phénomènes d'activités exceptionnelles sont prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution et suivez les conseils des autorités.

## QUELQUES CONSIGNES NON EXHAUSTIVES



### Canicule

- boire régulièrement de l'eau ;
- mouiller son corps et se ventiler
- manger en quantité suffisante
- éviter les efforts physiques
- ne pas boire d'alcool
- maintenir son habitation au frais en fermant les volets le jour
- passer du temps dans un endroit frais (cinéma, bibliothèque, supermarché ...)
- donner et prendre des nouvelles de ses proches.
- Les **personnes âgées, isolées ou handicapées** peuvent se faire connaître auprès des **services municipaux** pour figurer sur le registre communal afin que des équipes d'aide et de secours puissent leur venir en aide en cas de vague de fortes chaleurs.
- .....

### Vents violents, tempêtes

- Arrêter les activités plein air
- Enlever à l'extérieur tous les objets susceptibles de s'envoler
- Rentrer les animaux de ferme et domestiques
- Rester chez soi
- .....

### Neige, verglas, grand froid

- Afin de prévenir les intoxications au monoxyde de carbone, vérifier le bon état de marche de son installation de chauffage, ne pas boucher les aérations et en cas d'utilisation de groupes électrogènes, veiller à respecter les consignes d'utilisation et à les placer à l'extérieur du bâtiment. Il est recommandé de ne pas utiliser de chauffage d'appoint en continu.
- Se faire connaître auprès des services municipaux qui ont des équipes d'aide et de secours prêtes à vous venir en aide.
- Prévoir de l'eau et des produits alimentaires ne nécessitant pas de cuisson (risque de gel des canalisations ou de coupure d'électricité).
- Ecouter à la radio les conseils des pouvoirs publics.
- Etre en contact régulier avec ses proches, notamment les voisins et amis qui sont seuls.
- Ne pas hésiter à contacter sa mairie si on est isolé ou malade.
- Se nourrir convenablement et ne pas boire d'alcool car cela ne réchauffe pas.
- Maintenir un certain niveau d'activité physique tout en évitant les efforts importants. Les personnes à risques doivent limiter au maximum les activités extérieures.
- Aider vos voisins (personnes âgées, handicapées, etc. ....

S'informer sur : [WWW.meteofrance.com](http://WWW.meteofrance.com) et suivre les bulletins régionaux.

Pour information :

Affiche posée en permanence sur les 12 panneaux communaux

**Chalezeule**

---

**Risques majeurs communaux**

---

DOUBS  
Franche-Comté

	
Inondation lente	Sismicité - 3
	
Glissements de terrain	Mouvements de terrain liés à la sécheresse

en cas de **danger** ou **d'alerte**

---

**1. abritez-vous**

---

**2. écoutez la radio**

France-Bleu 102.8 MHz

---

**3. respectez les consignes**

> n'allez pas chercher vos enfants à l'école

pour en savoir **plus**, consultez

> à la mairie : le DICRIM dossier d'information sur les risques majeurs

> sur internet : [www.prim.net](http://www.prim.net)